

ÂGE EFFECTIF DE SORTIE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Principaux résultats

En 2016, l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail était de 65.1 ans pour les hommes et de 63.6 ans pour les femmes dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il y est supérieur de dix mois à l'âge normal de la retraite moyen pour les hommes, et de deux mois pour les femmes. C'est en France que l'âge effectif de sortie du marché du travail est le plus bas pour les hommes (60.0 ans), et en République slovaque pour les femmes (59.5 ans). À l'autre extrémité de l'échelle, c'est la Corée qui affiche les chiffres les plus élevés : 72.0 ans pour les hommes et 72.2 ans pour les femmes.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, l'âge normal de la retraite est inférieur de 0.8 an à l'âge effectif de sortie du marché du travail pour les hommes, et de 0.2 an pour les femmes. On constate néanmoins des variations considérables d'un pays à l'autre. L'âge effectif de sortie du marché du travail est inférieur de 4.4 ans à celui de la retraite en Italie pour les hommes et de 5.3 ans pour les femmes en Belgique. À l'inverse, il est beaucoup plus élevé (11 ans) que l'âge normal de la retraite en Corée, pour les hommes comme pour les femmes.

En 2016, l'âge normal de la retraite d'une personne entrée sur le marché du travail à 20 ans était de 64.3 ans pour les hommes et de 63.4 ans pour les femmes dans la zone OCDE. Dans 11 pays de l'OCDE, l'âge de la retraite des hommes et des femmes diffère. Dans la plupart, l'âge de la retraite des femmes sera relevé pour rejoindre celui des hommes ; les seuls pays où il restera inférieur pour les femmes sont le Chili, Israël, la Pologne et la Suisse.

L'âge effectif de sortie du marché du travail est inférieur à l'âge de la retraite dans 20 pays de l'OCDE pour les femmes et dans 15 pays pour les hommes ; dans 13 pays de l'OCDE, il est inférieur à l'âge de la retraite à la fois pour les hommes et pour les femmes. Par ailleurs, le lien entre l'âge de la retraite et l'âge de sortie du marché du travail n'est pas toujours direct. Au Chili, par exemple, les femmes travaillent en moyenne jusqu'à près de 68 ans, bien que l'âge légal de la retraite soit de 60 ans seulement. En Italie, les femmes quittent le marché du travail à 61 ans, alors que l'âge légal de la retraite est de 65 ans et 7 mois.

En moyenne, l'âge effectif de la retraite s'élève à 65.1 ans pour les hommes et à 63.6 ans pour les femmes. L'âge effectif de sortie du marché du travail des femmes est supérieur à celui des hommes dans cinq pays seulement : la Corée, l'Espagne, l'Estonie, la France et la Turquie. En Estonie, les femmes quittent le marché du travail six mois après les hommes, écart qui atteint trois à quatre mois en

Corée, en Espagne, en France et en Turquie. Dans tous les autres pays de l'OCDE, les hommes quittent le marché du travail après les femmes, les écarts les plus importants étant observés au Mexique et au Portugal (4.2 ans).

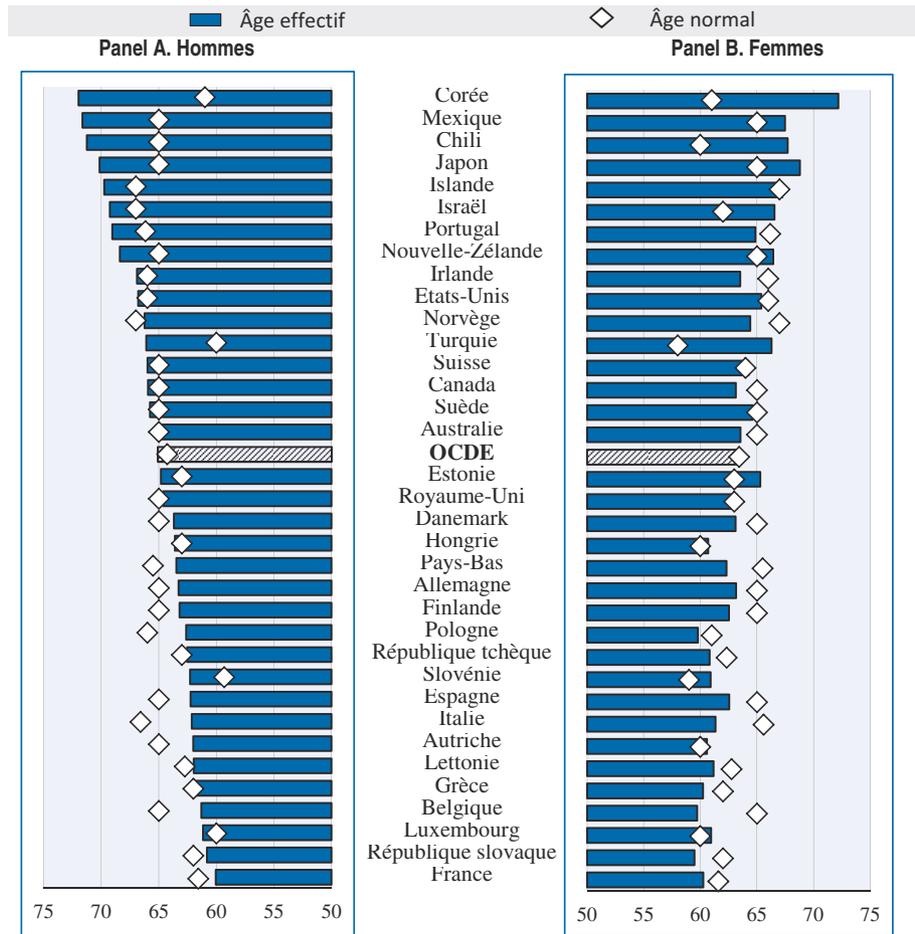
L'évolution dans le temps de l'âge effectif moyen de la sortie du marché du travail a atteint son plus bas à la fin des années 90 pour les femmes et au début des années 2000 pour les hommes, après une baisse continue pendant plusieurs décennies. En 1970, l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail s'élevait à 68.4 ans pour les hommes et 66.5 ans pour les femmes, contre 63.1 et 61.0 ans respectivement en 2000, avec de fortes variations d'un pays à l'autre : il atteignait son niveau le plus bas (58.3 ans) en Hongrie, et le plus élevé (74.6 ans) au Mexique. Pour les femmes, il était compris, en 2000, entre 55.8 ans en Hongrie et 69.8 ans au Mexique également. Depuis 2000, l'âge effectif a augmenté de plus de cinq ans pour les hommes en Hongrie et au Portugal et d'un peu plus de six ans pour les femmes en Corée, en Estonie et en Nouvelle-Zélande ; en Turquie, il a augmenté de plus de neuf ans pour les femmes.

Définition et mesure

L'âge effectif moyen de la retraite est défini comme l'âge moyen de sortie du marché du travail pour les travailleurs âgés de 40 ans et plus. Pour s'affranchir des effets de composition démographique, on estime les sorties du marché du travail d'après la variation des taux d'activité plutôt que d'après celle de la population active. Cette évolution est calculée pour chaque cohorte (synthétique) divisée en tranches d'âge de cinq ans.

L'âge normal de la retraite est défini comme l'âge d'ouverture des droits à l'ensemble des composantes du système de retraite en 2016, en supposant une entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans. Il correspond à l'indicateur 3.4 « Âge de la retraite actuel » au chapitre 3).

5.8. Âge effectif moyen de sortie du marché du travail et âge normal de la retraite en 2016

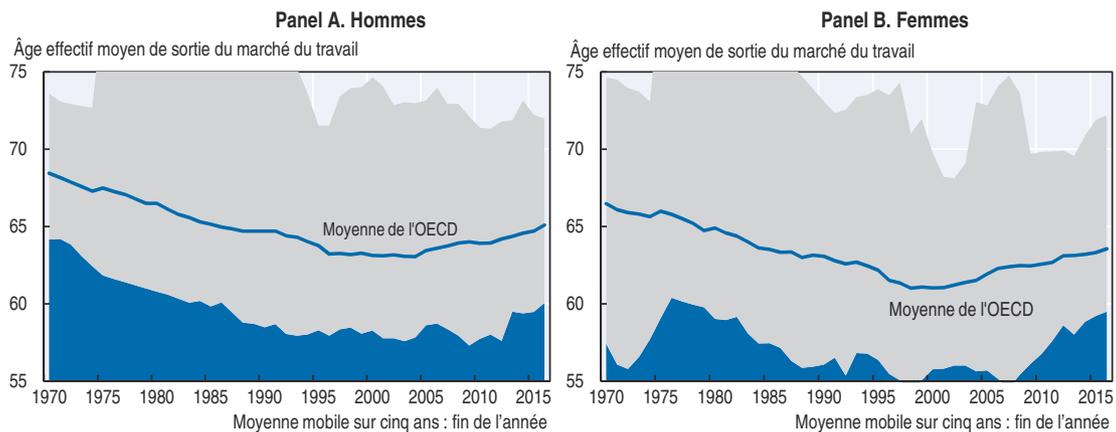


Note : L'âge effectif de la retraite est calculé sur une période de cinq ans (2011-16). L'âge d'ouverture des droits à pension se rapporte aux individus qui ont pris leur retraite en 2016, et suppose une entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans.

Source : Estimations de l'OCDE fondées sur les résultats des enquêtes nationales sur la population active et de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933634363>

5.9. Âge moyen de sortie du marché du travail dans les pays de l'OCDE, 1970-2016



Source : Estimations de l'OCDE réalisées sur la base des résultats des enquêtes nationales sur la population active, de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne, et, pour les années antérieures dans certains pays, des recensements nationaux.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933634382>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2017

OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Âge effectif de sortie du marché du travail », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-24-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.